

États financiers vérifiés 2003-2004

NOTA : Ce document est présenté en annexe au rapport annuel de 2003-2004 de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). Le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé ces états financiers vérifiés et examinés le 7 juillet 2004. Les états financiers détaillés sont imprimés séparément du rapport annuel pour répondre aux besoins particuliers des parties les ayant exprimés et pour minimiser les coûts d'impression et de distribution du rapport annuel.

Table des matières

Section 1	page 1
CANEX	
Section 2	page 13
Services financiers du RARM	
Section 3	page 19
Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes	
Section 4	page 29
Fonds central des Forces canadiennes	
Section 5	page 45
Régime de retraite des employés des Fonds non publics	
Section 6	page 57
Régime d'assurance collective des employés des Fonds non publics	
Section 7	page 65
Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC	

Section 1



CANEX

Deloitte & Touche, s.r.l.
800-100, rue Queen
Ottawa, Ontario
K1P 5T8

Tél: (613) 236-2442
Télec: (613) 236-2195
www.deloitte.ca

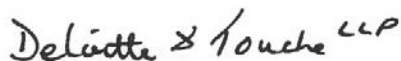
Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration des Biens non publics,

Nous avons vérifié le bilan de CANEX au 29 février 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANEX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANEX au 29 février 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 7 mai 2004

CANEX
BILAN
(En milliers de dollars canadiens)

	Au	Au
	29 février	23 février
	2004	2003
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	1 740	1 721
Placements à court terme	1 978	2 070
Débiteurs	11 622	12 445
Stocks	17 116	17 734
Charges payées d'avance	370	209
Total de l'actif à court terme	32 826	34 179
À long terme		
Immobilisations (note 3)	21 952	20 711
Débiteurs	1 827	1 250
Total de l'actif à long terme	23 779	21 961
Encaisse en fiducie	-	1 233
Moins : le passif correspondant	-	(1 233)
	-	-
Total de l'actif	56 605	56 140
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	11 586	13 635
Tranche des emprunts à rembourser au cours du prochain exercice (note 4)	1 652	1 615
Total du passif à court terme	13 238	15 250
Tranche des emprunts à rembourser à long terme (note 4)	9 832	9 634
Total du passif	23 070	24 884
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'apport	23 112	23 112
Bénéfices non répartis	9 033	7 280
Écart de conversion	1 390	864
Total des capitaux propres	33 535	31 256
Total du passif et des capitaux propres	56 605	56 140

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CANEX
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
(En milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 29 février 2004 \$	Exercice terminé le 23 février 2003 \$
Ventes	137 584	134 376
Coût des marchandises vendues et des services fournis	<u>104 595</u>	<u>102 536</u>
Bénéfice brut	32 989	31 840
Autres produits (note 5)	<u>7 774</u>	<u>7 016</u>
	<u>40 763</u>	<u>38 856</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	19 662	18 687
Autres charges d'exploitation (note 12)	10 269	9 698
Amortissement d'immobilisations	2 984	2 614
Contributions au fonds central (note 6)	646	580
Intérêts sur les emprunts (note 4)	<u>453</u>	<u>443</u>
Total des charges d'exploitation	<u>34 014</u>	<u>32 022</u>
Bénéfice avant les redevances et les autres éléments	6 749	6 834
Frais liés à la désaffectation des postes d'essence (note 7)	(100)	(640)
Redevances et contributions (note 8)	<u>(4 896)</u>	<u>(4 793)</u>
Bénéfice net	1 753	1 401
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>7 280</u>	<u>5 879</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u><u>9 033</u></u>	<u><u>7 280</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CANEX
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(En milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 29 février 2004 \$	Exercice terminé le 23 février 2003 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 753	1 401
Ajouter les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	2 984	2 614
Perte provenant de la cession d'immobilisations corporelles	221	179
	<u>4 958</u>	<u>4 194</u>
Variation nette des éléments hors caisse d'actif et de passif d'exploitation	<u>(1 372)</u>	<u>(374)</u>
Encaisse provenant des activités d'exploitation	<u>3 586</u>	<u>3 820</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition/(acquisition) de placements à court terme	92	(2 070)
Acquisition d'immobilisations	(4 367)	(7 229)
Produit de la cession d'immobilisations	-	139
	<u>-</u>	<u>139</u>
Encaisse affectée aux activités d'investissement	<u>(4 275)</u>	<u>(9 160)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts contractés	1 986	2 436
Remboursement d'emprunts	(1 751)	(1 752)
	<u>235</u>	<u>684</u>
Encaisse provenant des activités de financement	<u>235</u>	<u>684</u>
Incidence de la fluctuation du taux de change sur sur les espèces et les quasi-espèces	<u>473</u>	<u>2 182</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	<u>19</u>	<u>(2 474)</u>
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>1 721</u>	<u>4 195</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u><u>1 740</u></u>	<u><u>1 721</u></u>
Renseignement supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés sur les emprunts	<u><u>453</u></u>	<u><u>443</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

1. ORGANISATION

Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPF), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Fonds non publics. La responsabilité de l'administration des activités de CANEX incombe au conseil d'administration des Biens non publics.

Les programmes de soutien du personnel est le terme désigné pour décrire les activités du ministère de la Défense nationale (MDN) qui visent à rehausser le moral et à contribuer au bien-être et à l'efficacité du personnel des Forces canadiennes, activités qui sont généralement appuyées par des ressources publiques et non publiques. CANEX fait partie de ces activités.

L'appui de CANEX par l'État est défini au chapitre 6 du manuel du MDN A-PS-110-001/AG-002 – *Aide publique aux programmes de soutien du personnel des Forces canadiennes* et par la Directive 689194 du Conseil du Trésor qui précise qu'un niveau raisonnable de produits, de services et d'installations récréatives doit être mis à la disposition du personnel des FC dans leurs communautés. Lorsque ces niveaux ne sont pas adéquats, il incombe au Ministère, à titre d'employeur, de s'assurer que ces produits, services et installations sont disponibles, lorsque cela est pratique et approprié, par l'intermédiaire d'un organisme de fonds non publics.

L'aide financière accordée directement ou indirectement à CANEX par le MDN varie selon la classification attribuée à la base, l'escadre ou l'unité, c'est-à-dire qu'elle soit désignée éloignée, rurale, semi-urbaine ou urbaine.

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'OTAN, à Geilenkirchen, en Allemagne, des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX conformément à un accord de concession (« contrat avec NATEX ») entre CANEX et le QG de l'Élément E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom de AMSTO.

La quasi-totalité des bénéfices de CANEX est distribuée aux fonds des bases, des escadres et des unités où CANEX exploite des commerces. NATEX distribue les bénéfices à la base de l'OTAN conformément au contrat avec NATEX.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À titre d'entreprise publique exploitant des commerces, CANEX prépare ses états financiers comme ceux d'une entreprise privée. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Présentation des états financiers

Les états financiers regroupent les comptes de CANEX, de NATEX et d'AMSTO. Aux fins des états financiers, ces entités sont regroupées et désignées sous le nom de CANEX. Toutes les opérations et tous les soldes importants entre les diverses entités ont été éliminés.

Le ministère de la Défense nationale met gratuitement à la disposition de CANEX certaines installations. Par conséquent, les états financiers ci-joints ne reflètent que l'actif qui appartient à CANEX et les coûts qui sont à sa charge.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements à court terme portant une échéance initiale de trois mois ou moins. CANEX recourt aux services bancaires du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) et à des services bancaires locaux. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les sommes déposées et les découverts bancaires auprès du FCFC.

L'encaisse en fiducie représente l'encaisse détenue par NATEX au nom d'autres organismes canadiens des Fonds non publics

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent d'obligations cotées AAA facilement négociables et de certificats de placement garanti portant une échéance de plus de trois mois. CANEX se donne comme pratique de conserver ces valeurs jusqu'à leur date d'échéance. Les titres négociables sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et les intérêts non perçus sont comptabilisés.

Constatation des produits

Les produits de la vente de marchandises sont constatés au moment où le client accepte la marchandise. CANEX comptabilise les produits des ventes financées par son Plan de crédit lorsque le client prend possession de la marchandise et la possibilité de recouvrer les fonds est confirmée. Les débiteurs du Plan de crédit étalés sur plus d'un an sont constatés comme débiteurs à long terme. Les redevances des concessions et les frais administratifs sont constatés conformément aux périodes fixées par les ententes.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Conversion des devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers et la monnaie fonctionnelle de CANEX est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de NATEX et d'AMSTO est l'euro. Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment même de la transaction. L'actif et le passif monétaires, qui ne sont pas en monnaies fonctionnelles, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent ont été calculés dans le bénéfice net.

Les comptes de NATEX et d'AMSTO, qui sont considérés comme des établissements étrangers autonomes, ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan. Les charges et les produits libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Tous les gains ou pertes de change sont inscrits au poste « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette réduite de la marge bénéficiaire normale, le coût étant déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail pour la quasi-totalité des stocks. Les coûts sont essentiellement déterminés d'après le coût moyen.

Impôts sur les bénéfices

CANEX, entité non constituée en personne morale en exploitation au sein du ministère de la Défense nationale, n'est assujéti à l'impôt sur le revenu ni au Canada ni en Allemagne.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Estimations

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans certains cas, la direction de la société est tenue de faire des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

3. IMMOBILISATIONS

	Au 29 février 2004 \$		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	18 739	9 964	8 775
Véhicules et matériel informatique	2 668	1 412	1 256
Agencements et équipement	11 184	6 852	4 332
Améliorations locatives	<u>15 230</u>	<u>7 641</u>	<u>7 589</u>
	<u>47 821</u>	<u>25 869</u>	<u>21 952</u>

	Au 23 février 2003 \$		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	15 110	9 457	5 653
Véhicules et matériel informatique	2 217	1 332	885
Agencements et équipement	11 456	7 109	4 347
Améliorations locatives	<u>17 938</u>	<u>8 112</u>	<u>9 826</u>
	<u>46 721</u>	<u>26 010</u>	<u>20 711</u>

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

4. EMPRUNTS

Les emprunts non garantis sont détenus par le FCFC et portent intérêt au taux de 4 % par année. Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices et par la suite se fera comme suit :

	<u>\$</u>
AF 2004-2005	1 652
AF 2005-2006	2 185
AF 2006-2007	1 928
AF 2007-2008	1 726
AF 2008-2009	1 473
Par la suite	<u>2 520</u>
	11 484

Moins : tranche à rembourser au
cours du prochain exercice 1 652

Tranche à rembourser à long terme 9 832

5. AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont composés essentiellement de bénéfices provenant des concessions dans les bases, les escadres et les unités au Canada et des frais d'administration du Programme de chauffage au mazout et des régimes d'assurance.

6. CONTRIBUTIONS AU FONDS CENTRAL

Des contributions sont versées au FCFC et à la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes à un taux équivalant généralement à 0,45 % des ventes totales (AF 2002-2003 – 0,40 %). Les contributions versées par AMSTO sont calculées au taux de 20 % des ventes d'automobiles seulement (AF 2002-2003 – 20 %).

7. FRAIS LIÉS À LA DÉSAFFECTATION DES POSTES D'ESSENCE

CANEX travaille toujours en étroite collaboration avec les Produits Shell Canada limitée et le ministère de la Défense nationale à la désaffectation des anciens postes d'essence de CANEX et à la décontamination des sites. Au cours de l'exercice 2003-2004, CANEX a déboursé 100 \$ de plus (AF 2002-2003 – 640 \$) pour les travaux de désaffectation. Le total des frais de ce projet encourus par CANEX à ce jour se chiffre à 3 700 \$. Il est impossible de déterminer le coût total final à l'heure actuelle. Une réserve de 406 \$ (AF 2002-2003 - 506 \$) est incluse au poste créditeurs et charges à payer et représente la meilleure estimation de la direction quant à la responsabilité éventuelle de CANEX dans cette affaire. En date du 29 février 2004, aucune provision n'a été comptabilisée pour les coûts prévus ou possibles de la restauration des postes d'essence en exploitation présentement.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

8. REDEVANCES ET CONTRIBUTIONS

CANEX a versé 3 298 \$ (AF 2002-2003 - 3 307 \$) en redevances aux bases, aux escadres et aux unités des Forces canadiennes. Au Canada, les redevances se composent de la contribution de CANEX à la Subvention de l'ASPFC et d'une contribution directe correspondant à 1,5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets des concessions, sauf à la BFC Suffield et à la BFC Wainwright où les redevances représentent 5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets de concession.

NATEX a versé une contribution de 1 598 \$ (AF 2002-2003 - 1 486 \$) à la base aérienne de l'OTAN. Cette contribution est fondée sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de CANEX sont admissibles à devenir membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le régime). Ce régime est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. La plus récente évaluation actuarielle indique que le passif net du régime dépasse l'actif net. CANEX évalue le solde de sa contribution pour combler ce manque à 765 \$, payable au cours des trois prochaines années, et ce, à compter de l'exercice 2004-2005. Au cours de l'exercice 2003-2004, CANEX a cotisé 295 \$ (AF 2002-2003 - 295 \$) pour ce manque à gagner en plus de sa part normale d'employeur de 662 \$ (AF 2002-2003 - 142 \$). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice 2003-2004, le MDN a contribué pour 1 775 \$ (AF 2002-2004 - 1 706 \$) à CANEX en appui aux coût salariaux et pour 164 \$ (AF 2002-2003 - 183 \$) en appui aux activités liées aux déplacements, aux vérifications et aux frais de bureaux. Toutes les sommes perçues ont été inscrites dans les frais d'exploitation correspondant dans l'état des résultats. De plus, le MDN paie pour d'autres services, ou en fournit gratuitement, au nom de CANEX, notamment des paiements tenant lieu de taxes et des services consultatifs juridiques et environnementaux. La valeur de ces paiements et de ces services n'a pas été déterminée.

Le FCFC fournit des services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines à CANEX. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange de 2 135 \$ (AF 2002-2003 - 1 605 \$), ce qui constitue le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait à la juste valeur marchande.

11. ÉVENTUALITÉS

CANEX est impliqué dans des poursuites, des réclamations et d'autres actions en justice qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon la direction, aucune affaire en instance ne devrait influencer sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

29 février 2004

(En milliers de dollars canadiens)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspondent approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers puisque ces instruments financiers sont à courte échéance.

La juste valeur des débiteurs et des emprunts à long terme n'a pas été déterminée, car cette information n'était pas disponible. Les débiteurs à long terme viennent à échéance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du contrat et ne portent pas intérêt.

Risque de crédit

CANEX accorde du crédit à ses clients par l'intermédiaire de son Plan de crédit. CANEX suit des procédures d'évaluation, d'approbation et de contrôle en vue de réduire le risque de crédit. Les pertes sur créances prévues sont incluses dans la provision pour créances douteuses.

Risque de change

CANEX réalise certaines recettes et engage certaines dépenses en devises autres que ces monnaies fonctionnelles (le dollar canadien et l'euro) et s'expose donc à un risque de change. Un gain de change de 285 \$ (AF 2002-2003 – 921 \$) est inclus dans le poste autres charges d'exploitation.

Risque de taux d'intérêt

CANEX est exposé à une fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses placements et des emprunts à court terme.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du présent exercice.

Section 2



Produits propres au RARM

KPMG LLP
Comptables agréés
Bureau 1500, Purdy's Wharf Tower
1959 Upper Water Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2
Canada

Téléphone : (902) 492-6000
Fax : (902) 429-1307
www.kpmg.ca

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PRIMES PERÇUES,
LES RENDEMENTS DES PLACEMENTS, LES RÉCLAMATIONS PAYÉES
ET LES DÉPENSES ACQUITTÉES DES
PRODUITS PROPRES AU RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE**

Au conseil d'administration des Biens non publics,

Nous avons vérifié l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) de l'exercice clos au 31 décembre 2003. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondés sur notre vérification.

À l'exception des explications fournies dans le paragraphe qui suit, notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les produits propres au RARM ont enregistré des revenus d'intérêts totalisant 9 011 215 \$ inscrits aux revenus de placement; le calcul a été effectué en se fondant sur les provisions mathématiques. L'administrateur a confié l'évaluation des provisions mathématiques des SF RARM à des actuaires indépendants. En conséquence, nous avons reçu la consigne de ne pas entreprendre de procédure dans ce domaine et n'avons pas été en mesure de vérifier s'il était nécessaire d'effectuer des rajustements aux revenus de placement calculés selon les provisions mathématiques.

Les SF RARM comptabilisent leurs placements dans des fonds distincts évalués au marché et ont inscrit 16 992 901 \$ à titre de revenus de placement. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus, puisque les sociétés d'assurance vie et d'assurance santé sont tenues de rendre compte de leurs placements selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Si les recettes de placement des fonds distincts étaient comptabilisées selon les principes comptables canadiens généralement reconnus, les recettes de placement des produits propres au RARM auraient accusé une diminution de 11 336 637 \$.

Les SF RARM comptabilisent leurs dépenses en immobilisations à titre de dépenses acquittées dans l'année d'acquisition. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus selon lesquels les dépenses en immobilisations

doivent être différées et amorties sur leur durée de vie utile estimative, d'une manière rationnelle et systématique. Si les dépenses en immobilisations avaient été comptabilisées conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, les dépenses acquittées par les produits propres au RARM auraient affiché une diminution de 176 948 \$. Une estimation de l'amortissement des dépenses en immobilisations effectuée pour les produits propres au RARM n'a pas été déterminée.

À notre avis, à l'exception du traitement comptable des placements dans les fonds distincts et des dépenses en immobilisations décrits dans les paragraphes précédents, ainsi que les effets des rajustements aux recettes de placement, s'il y a lieu, qu'il aurait pu être nécessaire de faire si nous avions été en mesure d'effectuer les procédures concernant l'évaluation des provisions mathématiques, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image matérielle fidèle des primes perçues, du rendement des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au RARM pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG LLP

KPMG LLP
Comptables agréés
Halifax, Canada
Le 19 mars 2004

RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE

Année financière se terminant le 31 décembre 2003

Produits propres au RARM

Primes perçues	34 472 765 \$
Revenus de placement	25 874 553 \$
Réclamations versées	27 495 611 \$
Dépenses payées	8 149 265 \$

Produits propres au RARM
Bilan (note 1)

	(En milliers de dollars)	
	2003	2002
	\$	\$
<u>ACTIF</u>		
Fonds	344 256	331 251
Total de l'actif	344 256	331 251
<u>PASSIF</u>		
Passif - Réserves	157 292	151 609
Total du passif	157 292	151 609
<u>EXCÉDENT/(DÉFICIT)</u>		
Total de l'excédent/(déficit)	186 964	179 642
Total du passif et de l'excédent	344 256	331 251

Note 1 : Le bilan a été examiné par Mercer HR dans leur rapport financier pratique.

Produits propres au RARM
États financiers à la fin de l'année financière 2003

	(En milliers de dollars)	
	Fin de l'année 2003 \$ (Note 1)	Fin de l'année 2002 \$ (Note 1)
Revenus		
Primes	34 473	31 993
Revenus de placement sur les réserves actuarielles	8 881	9 412
Revenus de placement sur les fonds distincts	16 993	1 994
Total des revenus	60 347	43 399
Frais d'exploitation		
Réclamations et frais connexes	27 496	21 783
Augmentation de la réserve	5 714	3 514
Autres	8 149	7 061
Total des frais d'exploitation	41 359	32 358
Bénéfice/(perte) d'exploitation	18 988	11 041
Postes extraordinaires		
Transferts au programme de recapitalisation	(10 000)	(14 000)
Subvention de l'ASPFC pour le BEMM		
Autres	(1 666)	(461)
Bénéfice/(perte) net(te)	(7 322)	(3 420)
Ajustement - bénéfice/(perte) net(te) (note 2)	17 322	10 580

Notes :

1. Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.
2. Ne comprend pas les transferts au programme de recapitalisation.

Section 3

Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes

ÉTATS FINANCIERS
pour la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003

Welch & Company LLP

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

au Conseil d'administration de la

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2003, et les états des soldes des fonds, des revenus et dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 8 mars 2004

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

<u>ACTIF</u>	2003	2002
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	1 372 920 \$	2 908 767 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	251 387	178 677
Contributions et autres débiteurs	25 248	21 400
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 3)	6 490 633	6 172 205
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence en cours (note 3)	932 917	942 788
Portion exigible des prêts d'étude (note 3)	1 388 040	1 158 675
	10 461 145	11 382 512
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 20 425 \$ (2002 - 13 053 \$)	5 746	8 725
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 3)	1 469 463	1 494 922
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 3)	1 601 522	1 525 586
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 3)	1 539 043	713 821
	4 615 774	3 743 054
ACTIF EN FIDUCIE (note 4)		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes	37 165	41 060
	15 114 084 \$	15 166 626 \$
<u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
PASSIF EXIGIBLE		
Comptes créditeurs	6 927 \$	4 681 \$
ACTIF EN FIDUCIE (note 4)	37 165	41 060
	44 092	45 741
SOLDE DE LA CAISSE	15 069 992	15 102 885
	15 114 084 \$	15 166 626 \$

Approuvé par le conseil :

..... Directeur

..... Directeur

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAISSE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003

(Avec les données comparatives de l'exercice de dix mois se terminant le 31 décembre 2002)

	2003	Période de 10 mois se terminant le 31 décembre 2002
Revenus		
Intérêt sur les prêts en cours	473 526 \$	364 028 \$
Contributions provenant du Fonds central des Forces canadiennes	290 352	204 583
Intérêt sur les dépôts	107 794	91 265
Divers	3 150	3 294
	874 822	663 170
Dépenses		
Salaires et avantages des employés	411 499	327 414
Subventions	185 284	154 396
Prêts radiés	284 013	99 767
Amortissement	4 044	3 328
Divers	8 995	5 380
Cotisation de l'employeur au régime de retraite (note 5)	31 880	-
	925 715	590 285
Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice	(50 893)	72 885
Solde de la Caisse – début de l'exercice	15 120 885	15 048 000
Solde de la Caisse – fin de l'exercice	15 069 992 \$	15 120 885 \$

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003

(Avec les données comparatives de la période de dix mois se terminant le 31 décembre 2002)

	2003	Période de 10 mois se terminant le 31 décembre 2002
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice	(50 893) \$	72 885 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	292 175	104 594
Amortissement	4 044	3 328
Changement dans le niveau des		
Contributions et autres débiteurs	(3 848)	14 298
Comptes clients	(1 649)	(5 445)
	239 829	189 660
Activités de placement		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(10 043 800)	(8 408 245)
Prêts d'urgence avancés	(1 380 487)	(1 368 480)
Prêts d'études avancés	(2 558 000)	(1 561 400)
Remboursement de prêts	12 276 491	9 909 247
Achat d'ameublement de bureau	(1 065)	
	(1 706 861)	(1 428 878)
Diminution de l'encaisse	(1 467 032)	(1 239 218)
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	3 128 504	4 367 722
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	1 661 472 \$	3 128 504 \$
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts au FCFC	1 410 085 \$	2 949 827 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	251 387	178 677
	1 661 472 \$	3 128 504 \$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La **CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES** (CAPFC) fonctionne à titre d'organisme caritatif et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) *Instruments financiers*

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent d'espèces, de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et autres débiteurs, de prêts en cours et passif. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts d'encaisse auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement du portefeuille du FCFC. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et assume ainsi un élément de risque. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixes ou que les prêts sont sans intérêt.

La juste valeur des dépôts au FCFC, les espèces détenues dans les bases aux fins des prêts, les contributions et les autres débiteurs et comptes fournisseurs se situent près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les termes et conditions de ces prêts sont précisés dans les notes.

b) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

c) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la Caisse.

d) *Intérêts sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme du prêt pertinent.

e) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (Suite)
POUR LA PÉRIODE DE 10 MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003

f) *Services fournis sans frais*

Les Services financiers du régime d'assurance-revenu militaire se chargent de l'hébergement des bureaux de la Caisse. En outre, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la Caisse. De tels services ne sont pas reconnus dans les états financiers en raison de la difficulté à en déterminer la valeur comptable.

g) *Utilisation des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats véritables peuvent différer de ces prévisions.

3. PRÊTS EN COURS

a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 10 ans. Depuis le 1^{er} juin 2003, ces prêts sont consentis à un taux d'intérêt annuel de 2 %. Avant cette date, aucun intérêt n'était perçu sur ces prêts.

c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant. Depuis le 1^{er} juin 2003, le remboursement peut s'échelonner sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Avant cette date, le taux d'intérêt était fixé à 2 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$

4. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre ces quatre fonds de fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour contrôler le solde impayé des subventions. Le montant des subventions est déterminé par la CAPFC et les paiements sont réglés sur réception des factures.

Le Memorial Trust Fund du caporal Ronald MacDonald aide les membres des Forces canadiennes et leurs familles en leur offrant des subventions payées sur les intérêts accumulés. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études post secondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (Suite)
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003

Le *Signals Welfare Incorporated (SWI)* fournit une aide financière aux anciens combattants et aux personnes à charge qui ont servi dans le Corps royal canadien des transmissions durant la Deuxième Guerre mondiale et aux membres des Forces canadiennes et à leurs familles qui ont servi ou qui servent dans le service de communications s'étant enrôlés après le 30 septembre 1946.

Voilà un résumé des transactions de l'année.

	Fiducie pour l'aide financière	Caporal Ronald MacDonald Memorial Trust Fund	Fonds de bourse des Services logistiques	Signals Welfare Inc	Total 2003	Total 2002
Solde, début de l'exercice	1 660 \$	20 549 \$	16 248 \$	2 603 \$	41 060 \$	39 572 \$
Intérêt reçu	-	814	476	-	1 290	878
Débours	(7 414)	(622)	(2 000)	(2 800)	(12 836)	(1 050)
Entrées dans le compte en fiducie	6 954	-	500	197	7 651	1 660
Solde, fin de l'exercice	1 200 \$	20 741 \$	15 224 \$	-	37 165 \$	41 060 \$

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime interentreprises à prestations déterminées qui procure des bénéfices selon la contribution des employés au régime et leurs années de service. L'évaluation la plus récente du régime a été effectuée le 31 décembre 2002 et les résultats ont montré que le passif excédait l'actif net. Selon la *Loi sur les normes de prestation de pension*, le déficit doit être éliminé sur une période de cinq ans s'échelonnant de janvier 2002 à décembre 2006. Les cotisations d'une année complète ont été imputées aux résultats en 2003, ainsi que l'ont été les versements mensuels visant à combler le déficit de solvabilité. Les versements mensuels ont été fixés aux environs de 1 100 \$ jusqu'à ce que le déficit soit comblé.

Section 4

Fonds central des Forces canadiennes

**ÉTATS FINANCIERS
POUR LE
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT
LE 29 FÉVRIER 2004**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

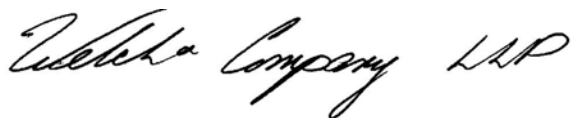
Au conseil d'administration du

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 29 février 2004, et les états des soldes des fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 29 février 2004 et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

A handwritten signature in black ink that reads "Usher Company LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 21 mai 2004

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
AU 29 FÉVRIER 2004

	Au 29 février 2004	Au 23 février 2003
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces (note 3)	4 736 579 \$	7 680 992 \$
Intérêt accumulé à recevoir	707 731	1 009 238
Comptes clients (note 4)	17 391 582	6 186 521
Charges payées d'avance	299 152	144 296
Portion exigible des prêts en cours (note 5)	2 741 526	2 347 827
	25 876 570	17 368 874
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Prêts-projets en cours (note 5)	18 124 111	16 769 164
Avance à Force opérationnelle en Bosnie-Herzégovine	1 438 600	1 437 000
Placements à long terme (note 6)	56 275 785	60 765 605
Immobilisations (note 7)	1 589 941	903 566
	77 428 437	79 875 335
	103 305 007	97 244 209
ACTIF EN FIDUCIE		
Encaisse et placements	44 644 780	35 174 435
Sommes à recevoir	267 188	328 206
	44 911 968	35 502 641
	148 216 975	132 746 850
<u>PASSIF ET SOLDES DES FONDS</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et déductions payables pour employés	8 168 641 \$	11 504 672 \$
PASSIF EN FIDUCIE		
	44 911 968	35 502 641
	53 080 609	47 007 313
SOLDES DU FONDS		
Non affecté	89 285 540	79 455 329
Alloués à des subventions (note 8)		
Petits projets	1 584 633	1 632 457
Charges futures de personnel (public)	3 770 441	4 464 891
Charges futures d'assurance	495 752	186 860
	95 136 366	85 739 537
	148 216 975 \$	132 746 850 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

..... Directeur

..... Directeur

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES SOLDES DU FONDS
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

Affectations internes

	<u>Surplus non affecté</u>	<u>Petits projets</u>	<u>Charges futures de personnel</u>	<u>Charges futures d'assurance</u>	<u>Au 29 février 2004</u>	<u>Au 23 février 2003</u>
Solde, début de l'exercice	<u>79 455 329 \$</u>	<u>1 632 457 \$</u>	<u>4 464 891 \$</u>	186 860 \$	<u>85 739 537 \$</u>	<u>100 119 308 \$</u>
Revenus nets (dépendances nettes) pour l'exercice	(10 362 338)	-	-	-	10 362 338	(13 519 516)
Dépenses (projets et personnel)	-	<u>(608 324)</u>	<u>(357 185)</u>	-	<u>(965 509)</u>	<u>(860 255)</u>
	<u>(10 362 338)</u>	<u>(608 324)</u>	<u>(357 185)</u>	-	<u>9 396 829</u>	<u>(14 379 771)</u>
Transferts inter-fonds (allocation)	<u>(532 127)</u>	<u>560 500</u>	<u>337 265</u>	<u>308 892</u>	-	-
Solde, fin de l'exercice	<u>89 285 540 \$</u>	<u>1 584 633 \$</u>	<u>3 770 441 \$</u>	<u>495 752 \$</u>	<u>95 136 366 \$</u>	<u>85 739 537 \$</u>

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 23 février 2003)

	Au 29 février 2004	Au 23 février 2003
Revenus d'exploitation		
Revenus de placement (note 6)	10 552 722 \$	1 264 345 \$
Intérêt sur les prêts	679 387	623 033
Autres	208 687	173 992
	11 440 796	2 061 370
 Dépenses d'exploitation		
Gestion du FCFC	396 565	403 999
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	2 581 341	1 517 490
Frais d'utilisation du FCFC	460 936	498 818
	3 438 842	2 420 307
 Revenus nets (dépenses nettes) d'exploitation avant les contributions du FCFC	8 001 954	(358 937)
 Contribution du FCFC		
Programmes	302 848	256 734
Répartitions		
Projets d'immobilisation	6 208 324	5 474 926
Subvention de CANEX et des SF RARM au BEMM et autres	190 962	1 360 738
	6 702 134	7 092 398
Services et exploitation des FNP (note 9)	3 203 168	4 094 517
	9 905 302	11 186 915
 Dépenses nettes d'exploitation du FCFC	(1 903 348)	(11 545 852)
 Revenus nets (dépenses nettes) d'exploitation provenant de l'État - annexe A	11 300 177	(2 833 919)
 Revenus nets (dépenses nettes)	9 396 829 \$	(14 379 771) \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

	Au 29 février 2004	Au 23 février 2003
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets (dépenses nettes)	9 396 829 \$	(14 379 771) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse - Réduction de valeur des actions et des options de sociétés		1 116 953
Amortissement	350 128	269 884
	9 746 957	(12 992 934)
Changements de niveau de :		
Intérêts courus à recevoir	301 507	197 774
Comptes clients	(11 205 061)	(1 663 910)
Charges payées d'avance	(154 856)	(63 211)
Comptes clients et retenues exigibles des employés	(3 336 031)	2 049 554
	(4 647 484)	(12 472 727)
Activités de financement		
Diminution (augmentation) de prêts-projets en cours	(1 748 646)	(724 626)
Activités de placement		
Diminution des placements à long terme	4 489 820	13 974 293
Avance à la FOBH	(1 600)	
Achats d'immobilisations - nets	(1 036 503)	(234 654)
	3 451 717	13 739 639
Flux de trésorerie totale (affectations)	(2 944 413)	542 286
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	7 680 992	7 138 706
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	4 736 579 \$	7 680 992 \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et d'installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et de leurs familles.

En vertu de la partie 1 de *La loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) *Immobilisations*

Les immobilisations sont enregistrées en fonction de leur coût et sont amorties selon les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	9 % amortissement linéaire
Mobilier de bureau	12 % amortissement linéaire
Mobilier informatique	24 % amortissement linéaire

b) *Encaisse et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements sont effectués au coût le plus bas et au meilleur marché. Une valeur juste des titres est fonction du prix du marché.

c) *Placements à long terme*

Les placements sont échangés activement afin de générer des capitaux, de l'intérêt et des revenus de dividendes. Les titres de participation sont enregistrés selon leur coût alors que les obligations et débetures sont enregistrées au coût de leur amortissement. Les primes d'obligations et les rabais sont amortis sur la période de placement. Les placements à long terme sont déclarés à leur valeur juste lorsque leur valeur baisse de façon non temporaire.

Le revenu du placement comprend l'intérêt, les gains et les pertes liés à la cession des titres de placement et des dividendes. Les gains et les pertes lors de la cession sont calculés en fonction du coût moyen du titre vendu.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

d) *Instruments financiers*

Les instruments financiers présentés dans le bilan se composent d'encaisse et de quasi-espèces, de comptes clients, de prêts-projets exigibles, d'avances à la Force opérationnelle en Bosnie-Herzégovine, de placements à long terme, de comptes fournisseurs et de retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de placements, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Dans le cas des comptes clients, on considère que le risque de crédit est modéré en raison des taux de renouvellement historiquement élevés. Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois, été traditionnellement peu élevées, en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

La juste valeur de l'encaisse, des quasi-espèces, des comptes clients, des prêts-projets, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance.

Le portefeuille du FCFC peut être libellé en devises étrangères jusqu'à concurrence de 18 % et le Fonds accepte les risques du marché liés aux fluctuations des taux de change des devises étrangères.

Le risque lié au taux d'intérêt est accru pour les prêts-projets exigibles, car les taux d'intérêt sont généralement fixés à 4 %. Le risque de cette nature est réduit dans le cas de placements à long terme en raison des dates d'échéance prolongées. Les taux pour les placements à court terme sont soumis à une plus grande volatilité qui est fonction de la stabilité du marché.

e) *Utilisations des prévisions budgétaires*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

f) *Conversion de devises étrangères*

Les placements faits et payés en devises étrangères sont effectués à leur équivalent en dollars canadiens à la date d'acquisition. Le revenu reçu en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de réception.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

3. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR

Dans son compte de banque centralisateur (CBC), le FCFC conserve une encaisse qu'il ne contrôle pas pour le compte d'autres fonds, fiducie et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. Les fonds des bases/escadres et des mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 % ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie des banques touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie.

	Au 29 février 2004	Au 23 février 2003
	Coût	Coût
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	5 603 927 \$	10 708 253 \$
Encaisse	2 598 565	856 592
	8 202 492	11 564 845
Moins allocation de l'actif en fiducie	(3 465 913)	(3 883 853)
	4 736 579 \$	7 680 992 \$

4. MANQUE À GAGNER

Les comptes clients incluent la somme de 13 896 258 \$ à percevoir de l'État pour combler le manque à gagner produit par les sommes insuffisantes fournies par l'État pour la prestation des services de gestion des ressources humaines et de la GI/TI aux activités des programmes de soutien du personnel durant les années financières 1998 à 2004. La somme de 2 722 694 \$ s'applique particulièrement à l'exercice 2004 et a été incluse au poste des revenus des programmes de soutien du personnel. Le solde de 11 173 564 \$ se rapportant à l'exercice précédent est présenté à titre de poste distinct à la rubrique Revenus nets et dépenses nettes d'exploitation des activités publiques de l'annexe A.

5. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil d'administration approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Aucune exonération n'a été approuvée au cours des exercices se terminant en 2003 et en 2004.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

	Au 29 février 2004	Au 23 février 2003
Prêts à intérêt	20 496 492 \$	19 016 991 \$
Prêts sans intérêt	369 145	100 000
	<u>20 865 637</u>	<u>19 116 991</u>
Moins tranche courante	(2 741 526)	(2 347 827)
	<u>18 124 111 \$</u>	<u>16 769 164 \$</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>Au 29 février 2004</u>		<u>Au 23 février 2003</u>	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Actions d'entreprises	46 197 375 \$	40 887 361 \$	41 188 022 \$	42 304 975 \$
Obligations du gouvernement	49 830 050	48 373 651	43 629 618	42 895 988
Titres à revenu fixe	8 513 348	8 193 640	6 126 107	7 972 177
	<u>104 540 773 \$</u>	<u>97 454 652</u>	<u>90 943 747</u>	<u>93 173 140</u>
Moins la réduction de valeur des actions d'entreprises		-		(1 116 953)
Moins allocations en fiducie		<u>(41 178 867)</u>		<u>(31 290 582)</u>
		<u>56 275 785 \$</u>		<u>60 765 605 \$</u>

Les échéances des obligations et débetures s'échelonnent de 2005 à 2035, la majorité des placements arrivant à échéance au bout de cinq à six ans. Les taux d'intérêt des obligations du gouvernement varient de 4,1 % à 8,65 %.

Le revenu des placements comprend les pertes nettes résultant de la vente des placements qui se sont élevées à 6 599 076 \$ (pertes nettes en 2002 : 2 400 988 \$).

7. IMMOBILISATIONS

	<u>Au 29 février 2004</u>		<u>Au 23 février 2003</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Améliorations locatives	14 554 \$	6 412 \$	8 142 \$	9 469 \$
Mobilier de bureau	198 242	92 241	106 001	74 015
Équipement informatique	3 623 884	2 148 086	1 475 798	820 082
	<u>3 836 680 \$</u>	<u>2 246 739 \$</u>	<u>1 589 941 \$</u>	<u>903 566 \$</u>

8. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

a) *Subventions de petits projets*

Le FCFC affecte chaque année un montant pour des projets spécifiques approuvés au cours de l'année.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

b) *Charges futures de personnel (publiques)*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs de personnel des PSP, tels les indemnités de départ, coûts de recrutement, congés accumulés, congé de maternité, etc.

c) *Charges futures d'assurance*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs des réclamations d'assurance des FNP. Les montants ont été calculés en se fondant sur les économies réalisées sur les primes résultant de l'augmentation de la réserve conservée à titre d'auto-assurance qui se chiffre à 1 million de dollars pour chacune des pertes et des limites totales.

9. **CONTRIBUTION DU FCFC AUX SERVICES ET AUX OPÉRATIONS DES FNP**

Le FCFC fournit la somme de 3 203 168 \$ (2003 – 4 094 517 \$) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais organiques.

10. **RESPONSABILITÉ EVENTUELLE**

Le FCFC est éventuellement responsable de 523 000 \$ (2003 – 515 000 \$) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

11. **DONNÉES COMPARATIVES**

Certaines données comparatives ont été réagencées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

12. **ENGAGEMENTS**

En date du 29 février 2004, le FCFC a approuvé des prêts aux bases et aux navires, d'un total de 3 505 981 \$ (2003 – 1 285 500 \$) qui n'ont pas encore été avancés.

En outre, le Fonds a signé un contrat de diffusion radio et télévisée par satellite dont le coût annuel pour 2005 s'élève à environ 4 465 000 \$. Ce contrat fait partie des programmes de soutien du personnel remboursés par l'État. Le montant figure aux états financiers aux postes revenus et dépenses des opérations de déploiement.

13. **RÉGIME DE RETRAITE**

Le Régime de retraite des employés des FNP est un régime de retraite interentreprises défini offrant des prestations de retraite en fonction des cotisations versées et des années de service. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite a été réalisée au 31 décembre 2002 et montre que le passif net du régime est supérieur aux actifs nets. La *Loi sur les prestations de pension* stipule que le déficit doit être éliminé sur une période de cinq ans, de janvier 2003 à décembre 2007. Une année complète de paiements en retard pour l'année financière de 2003 a été inscrite au débit des revenus en 2003 en plus du versement mensuel visant à combler le déficit de solvabilité. Les versements

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

mensuels prévus se situent aux environs de 31 810 \$ (FCFC) et 83 480 \$ (pour les postes qui sont remboursés par l'État) et ils seront effectués jusqu'à ce que le déficit soit éliminé.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le FCFC a facturé d'autres établissements de l'organisation des fonds non publics pour des services de gestion de la comptabilité, des ressources humaines (RH), de la GI/TI et du programme d'assurance consolidé (PAC).

Ces transactions sont des pratiques normales et sont mesurées au montant d'échange, qui est le montant de compensation établi et approuvé par les entités apparentées. Les montants imputés figurent au tableau suivant.

	Au 29 février 2004				Au 23 février 2003			
	CANEX	SF RARM	Mess des bases et des escadres	Total	CANEX	SF RARM	Mess des bases et des escadres	Total
Comptabilité	1 166 274 \$	69 324 \$	1 152 874 \$	2 388 472 \$	1 172 255 \$		1 124 076 \$	2 296 331 \$
RH	683 255	138 374	888 425	1 710 054	432 555		939 945	1 372 500
GI/TI	250 000	202 566		452 566				
PAC	436 972		123 653	560 625	349 555		86 814	436 369
	<u>2 536 501 \$</u>	<u>410 264 \$</u>	<u>2 164 952 \$</u>	<u>5 111 717 \$</u>	<u>1 954 365 \$</u>		<u>2 150 835 \$</u>	<u>4 105 200 \$</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS PUBLIQUES
EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 23 février 2003)

	Au 29 février 2004	Au 23 février 2003
Revenus	18 861 401 \$	17 560 099 \$
Soutien aux familles des militaires (C108)	53 946 520	47 473 958
Programmes de soutien du personnel (C109) – note 4	1 226 541	1 000 030
Autres	74 034 462	66 034 087
Dépenses		
Soutien aux familles des militaires	18 861 401	18 078 101
Gestion des PSP au QG et dans les bases	18 398 483	16 918 573
Conditionnement physique et sports militaires	6 720 003	6 276 069
Opérations de déploiement	11 024 430	9 746 210
Gestion de CANEX	1 938 336	1 889 404
Counselling et éducation des SF RARM	2 816 159	2 213 860
Promotion de la santé	3 450 815	2 775 977
Examen et vérification interne	1 027 683	951 424
Comptabilité des FNP	3 658 373	3 297 997
Ressources humaines des FNP	2 835 716	2 846 518
GI/TI	1 725 563	1 700 930
Divers	1 450 887	2 172 943
	73 907 849	68 868 006
Revenus nets publics d'exploitation (dépenses nettes)	126 613	(2 833 919)
Rajustement du financement des programmes de soutien du personnel des années antérieures (note 4)	11 173 564	
Revenus nets publics d'exploitation (dépenses nettes) après le rajustement	11 300 177 \$	(2 833 919) \$

Régime de retraite des employés des Fonds non publics

États financiers

**Régime de retraite des employés des Fonds non publics des
Forces canadiennes**

Le 31 décembre 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

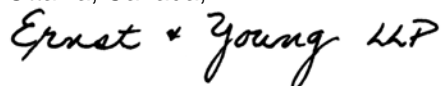
Au président et aux membres du comité du régime de retraite des employés,
Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, les prestations constituées et le déficit du **Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes** pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ainsi que les états de l'évolution du déficit, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit du Régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et pour l'évolution du déficit, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Ottawa, Canada,



Comptables agréés

Le 26 mars 2004

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS ET DES DROITS DE RENTE

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

	2003 \$	2002 \$
Placements chez Manulife, au marché <i>[note 3 et annexe A]</i>	66 252 820	51 850 981
Banque	568 138	380 394
Régime de retraite – à percevoir	–	2 290 557
Charges payées d'avance	12 198	11 385
Immobilisations <i>[note 4]</i>	9 947	56 478
	66 843 103	54 589 795
Moins : charges à payer	32 356	95 792
Actif net disponible pour le service des prestations	66 810 747	54 494 003

PRESTATIONS CONSTITUEES ET DÉFICIT

Valeur actuarielle des prestations constituées <i>[note 5]</i>	71 007 000	64 413 000
Déficit	(4 196 253)	(9 918 997)
Prestations constituées et déficit	66 810 747	54 494 003

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT

Exercice clos le 31 décembre

	2003	2002
	\$	\$
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, début de l'exercice	(9 918 997)	(5 417 554)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	12 316 744	(2 582 929)
Augmentation nette des prestations constituées	(6 594 000)	(1 918 514)
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, fin de l'exercice	(4 196 253)	(9 918 997)

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

(note 5)

Exercice clos le 31 décembre

	2003 \$	2002 \$
AUGMENTATION DES PRESTATIONS		
Intérêts sur les prestations constituées	4 283 566	3 914 484
Prestations constituées	6 670 040	6 320 960
Augmentation des prestations constituées	10 953 606	10 235 444
DIMINUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Versements périodiques et remboursements	3 693 991	3 651 305
Rajustement relatif à la valeur	665 615	4 665 625
Diminution des prestations constituées	4 359 606	8 316 930
Augmentation nette des prestations constituées	6 594 000	1 918 514
Prestations constituées début de l'exercice	64 413 000	62 494 486
Prestations constituées, fin de l'exercice [note 5]	71 007 000	64 413 000

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice clos le 31 décembre

	2003 \$	2002 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations		
Employeur	6 386 325	3 363 319
Employés	2 284 260	2 164 712
	8 670 585	5 528 031
Placements		
Manque à gagner du marché	7 564 194	2 459 578
Revenus en intérêts	290 652	722 875
Revenus de dividendes	434 569	428 557
Gains en capital – revenu fixe		237 589
Pertes - devises	(615)	(290)
Pertes en capital – actions	(210 829)	(7 544 121)
	8 077 971	(3 695 812)
	16 748 556	1 832 219
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Retraits		
Service de la rente	3 105 454	2 996 561
Remboursements	588 537	654 745
	3 693 991	3 651 306
Frais d'exploitation		
Frais professionnels	204 056	269 444
Frais de gestion de placement	119 971	208 180
Droits de garde	111 980	
Administration du régime	177 379	167 679
Divers	77 904	66 949
Amortissement	46 531	51 590
	737 821	763 842
	4 431 812	4 415 148
Augmentation (diminution) nette de l'actif net pendant l'exercice	12 316 744	(2 582 929)
Actif net disponible pour le service des prestations, début de l'exercice	54 494 003	57 076 932
Actif net disponible pour le service des prestations, fin de l'exercice	66 810 747	54 494 003

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2003

1. RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des FNP des FC a été établi en vertu des dispositions de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale* pour refléter l'accumulation des cotisations des employés et de l'employeur provenant des bases participantes, le transfert de ces fonds au dépositaire aux fins d'investissement ainsi que l'enregistrement de l'actif et du passif du Fonds. Le Régime est à prestations déterminées, il est intégré au Régime de retraite du Canada/Québec et enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada. L'adhésion au Régime est obligatoire pour tous les employés à plein temps âgés de 18 ans et plus, ayant quatre années de service. Le Régime est financé par l'employé et l'employeur. L'employé contribue 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et 6 % du revenu annualisé excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. L'employeur contribue des montants actuariels recommandés et suffisants pour compenser toute perte actuarielle et assurer des prestations de retraite aux membres durant l'année en cours. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2003.

Les employés qui satisfont aux modalités d'admissibilité ont droit à des prestations de pension annuelle, débutant à l'âge de 65 ans pour les années de service au 1^{er} janvier 1997 ou après, d'un montant égal à 1,5 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen, plus 2 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension depuis le 1^{er} janvier 1997, plus, pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1997, le plus élevé de : a] 40 % des cotisations requises totales de l'employé avant le 1^{er} janvier 1997, b] 1,5 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997, ou c] 1,8 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 jusqu'à concurrence de 34 900 \$, plus 2,4 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 pour un revenu supérieur à 34 900 \$ mais inférieur à 52 350 \$ plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 excédant 52 350 \$ multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997. Les employés qui possèdent moins de trois années de service sont seulement admissibles au plus élevé de a] ou de b] pour leurs années de service avant le 1^{er} janvier 1997.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2003

Selon le mode normal de règlement, la rente est versée la vie durant et 180 versements mensuels sont garantis. Si l'employé meurt avant d'avoir reçu 180 versements mensuels, le solde de ces mensualités continuera d'être versé au bénéficiaire. Si l'employé a un conjoint lorsqu'il prend sa retraite, l'option automatique entre en vigueur. Cette option consiste en une rente réversible au conjoint survivant correspondant à l'équivalent actuariel de la forme normale de rente versée pour la rente du vivant de l'employé et de son conjoint. La rente sera réduite à 60 % après le décès de l'employé. Cependant l'employé peut choisir une rente réversible dont la totalité est versée au conjoint survivant après le décès du participant. Si le mode normal de versement n'est pas retenu, la prestation payable est l'équivalent actuariel du mode normal de versement qui ne peut en aucun cas être supérieur à la rente qui serait payable selon le mode normal.

L'employé en service actif qui décide de prendre une retraite anticipée et qui satisfait à certains critères tels : a) être âgé de 55 ans au moment de la retraite ; b) avoir effectué au moins cinq ans de service ouvrant droit à une pension au moment de la retraite c) la somme de l'âge de l'employé plus le service ouvrant droit à la pension au moment de la retraite totalise au moins soixante-cinq, a le droit de toucher une prestation annuelle de raccordement payable en versements mensuels égaux correspondant à 15 \$ par mois par année de service complétée ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de vingt ans. Cette prestation de raccordement est payable à compter de la date de début du versement des prestations de retraite anticipée et cesse à la première des dates suivantes, soit celle du versement du paiement précédant la date normale de retraite de l'employé soit celle du décès de l'employé.

Le revenu ouvrant droit à pension comprend le salaire de base, les heures supplémentaires et la rémunération au rendement, mais exclut les bonis et les autres rémunérations exceptionnelles. Le revenu moyen ouvrant droit à pension signifie le revenu moyen, à titre de participant au régime, des trois années consécutives les mieux rémunérées au cours des dix années précédant la date de la retraite. Si l'employé possède moins de trois années de service ouvrant droit à pension, son salaire réel moyen sera utilisé.

Les employés ayant dix années et plus de service ouvrant droit à pension peuvent prendre leur retraite à 60 ans et toucher immédiatement une pension non réduite. Les employés âgés de 50 ans ayant dix années ou plus de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 60^e anniversaire. Les employés âgés de 55 ans ayant moins de dix années de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 65^e anniversaire.

Les employés qui ont participé durant moins de deux ans au Régime de retraite et qui quittent leur emploi ont le droit de recevoir un remboursement de leurs contributions plus les intérêts. Aussi, après avoir contribué au Régime durant deux ans, les employés qui quittent leur emploi ont droit à une pension différée selon les dispositions du Régime et, selon les circonstances, peuvent transférer la valeur de leur rente de retraite dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère différée ou transférer la valeur de leur rente de retraite dans le régime de retraite de leur nouvel employeur.

Le bénéficiaire d'un membre du Régime qui meurt après avoir effectué moins de deux ans de service reçoit un remboursement des contributions du membre plus les intérêts.

Si le membre meurt après avoir cotisé au Régime durant plus de deux ans, le conjoint survivant a le droit de choisir entre les options suivantes : transférer les sommes dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère immédiate ou une rente viagère différée.

2. POLITIQUE COMPTABLE IMPORTANTE

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. L'actif des fonds, le passif, les contributions et les dépenses sont déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PLACEMENTS DES AVOIRS DU RÉGIME

Les placements du régime, administrés par un fiduciaire indépendant, sont évalués sur le marché et représentent la valeur à la date du bilan qui pourrait être réalisé si de tels placements étaient convertis en espèces. Les pertes ou les gains en capital apparaissent dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

4. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût \$	Amortissement accumulé \$	Coût \$	Amortissement accumulé \$
Logiciel	216 143	206 196	216 143	159 665
Amortissement accumulé	(206 196)		(159 665)	
Valeur comptable nette	9 947		56 478	

Les immobilisations sont consignées à leur valeur et amorties en ligne droite sur leur durée de vie approximative à raison de 24 % par an.

5. PRESTATIONS CONSTITUÉES

Les prestations constituées sont déterminées par des calculs actuariels qui établissent les montants nécessaires pour se conformer aux obligations futures du service des prestations pour les membres actifs et retraités à la date du bilan. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été faite au 31 décembre 2003 par William M. Mercer Human Resources Consulting, actuaire du Régime. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu le 31 décembre 2004. Les hypothèses importantes utilisées sont :

- l'espérance de vie des participants telle qu'elle figure au taux de mortalité gradué avant marge de 1994
- taux d'intérêt de 6,5 %
- taux d'indexation des salaires de 4 %

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

PLACEMENTS

Annexe A

Exercice clos le 31 décembre 2003

	2003		2002	
	Marché	Coût d'acquisition	Marché	Coût d'acquisition
	\$	\$	\$	\$
PASSIF				
Titres canadiens	28 001 853	22 733 414	18 601 445	18 110 413
Fonds indiciels d'actions US	10 470 974	9 377 784	9 247 845	8 717 000
Fonds indiciels EAFA	7 081 104	5 725 325	5 929 389	5 479 100
	45 553 931	37 836 523	33 778 679	32 306 513
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES				
Fonds indiciels d'obligations	13 096 885	12 033 033	11 598 497	11 313 077
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien	6 554 534	5 571 708	6 014 013	5 571 708
	17 612 510	16 884 785	17 612 510	16 884 785
Billet à court terme	898 5780	898 578	400 000	400 000
AUTRE				
État des revenus de placement	76 476	76 476	58 320	58 320
Espèces	72 416	72 416	1 472	1 472
	1 047 470	1 047 470	459 792	459 792
Total des placements	66 252 820	56 488 734	51 850 981	49 651 090

Voir notes jointes

**Régime d'assurance collective
des employés des Fonds non publics**

ÉTATS FINANCIERS DU
RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
POUR L'EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

Welch & Company LLP

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration des biens non publics

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Régime d'assurance collective des employés des FNP au 29 février 2004 ainsi que les états des soldes de fonds des activités et des réserves disponibles pour le service des prestations au cours de l'exercice. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 29 février 2004, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



COMPTABLES AGRÉÉS

Ottawa (Ontario)
Le 4 juin 2004.

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

	29 février 2004	28 février 2003
ACTIFS		
		\$
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôts auprès du FCFC	3 376 410 \$	3 577 134
Comptes clients	<u>1 535</u>	<u> </u>
	<u>3 377 945</u>	<u>3 577 134</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	229 199	224 306
Dispense d'assurance-vie collective (note 3)	97 497	137 482
Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)	<u>176 241</u>	<u>144 768</u>
	502 937	506 556
RESERVES DISPONIBLES POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 4)	<u>2 875 008</u>	<u>3 070 578</u>
	<u>3 377 945</u>	<u>3 577 134</u>

Approuvé par

.....Directeur

.....Directeur

**RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 29 FÉVRIERE 2004**

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 28 février 2003)

	<u>Au 29 février 2004</u>	<u>Au 28 février 2003</u>
REVENUS		
Cotisations des employés– Canada et NATEX	1 099 186	833 975
Cotisations de l'employeur – Canada et NATEX	1 471 428	1 113 222
Revenus d'intérêt	115 502	111 555
Revenus LIAE	141 000	141 000
Cotisations employés/employeur - Opérations de déploiements	148 408	131 847
Dispense d'assurance-vie collective	39 986	20 422
	<u>3 015 510</u>	<u>2 352 021</u>
DÉPENSES		
Primes payées Canada et NATEX	2 603 917	2 070 180
Primes payées – Opérations de déploiements	92 021	89 574
LIAE	436 801	307 418
Honoraires professionnels	46 868	70 954
EMNR	31 473	8 586
	<u>3 211 080</u>	<u>2 546 712</u>
Dépenses nettes	(195 570)	(194 691)
Réserves pour réclamations futures au début de l'exercice	<u>3 070 578</u>	<u>3 265 269</u>
Réserves pour réclamations futures à la fin de l'exercice	<u>2 875 008</u>	<u>3 070 578</u>

(Voir notes jointes)

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2004

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime d'assurance collective des employés des FNP donne des garanties en matière de soins de santé, de soins dentaires, d'invalidité longue durée et d'assurance-vie parrainée par l'employeur aux employés à plein temps des fonds non publics/de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (FNP/ASPFC). La participation des employés est obligatoire après trois mois d'emploi. Certains employés peuvent être exemptés dans des cas précis. Le régime est financé par les cotisations des employés et de l'employeur.

Tous les droits de la personne couverte sont définis par les contrats collectifs passés entre La Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (Financière Manuvie) et le Chef d'état-major de la Défense agissant en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale*. La Financière Manuvie agit en qualité de gestionnaire dans le cas des garanties de prestations d'hospitalisation, de soins médicaux importants et de soins dentaires, en ne fournissant que des services administratifs. La Financière Manuvie n'engage aucun montant relativement aux prestations. Par contre, elle agit en qualité d'assureur dans le cas de toutes les autres garanties à l'exception des prestations de congé de maladie qui sont gérées par l'ASPFC/les FNP.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Cotisations des employés et de l'employeur

Les cotisations de l'employé et de l'employeur constituent la prime et le montant est déterminé selon les estimations de l'assureur concernant les liquidités nécessaires pour le service des prestations durant la période de douze mois se terminant le 29 février 2004. La prime est déterminée en fonction des montants recueillis au cours des années antérieures pour rembourser l'assureur des déficits des années antérieures, s'il y a lieu, et les montants servant à financer les déficits de l'année courante et des années ultérieures. Les primes sont payées un mois à l'avance.

Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)

Les dépenses du régime collectif ne comprennent pas les montants de réclamations encourus par les assurés mais non déclarés à l'assureur à l'expiration de la police. À l'expiration de la police, ces montants sont la responsabilité directe du régime d'assurance collective des employés des FNP. Cette disposition est évaluée annuellement selon une formule actuarielle.

Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)

Le 1^{er} janvier 1999, l'employeur a cessé de verser les contributions exigées en vertu de la *LIAE* et la situation demeurera la même jusqu'à la réduction de l'excédent à un niveau raisonnable.

Services rendus sans frais

Le Fonds central des Forces canadiennes fournit des services administratifs au régime. Comme il est difficile d'évaluer la juste valeur marchande de ces services, ils ne sont pas présentés dans les états financiers.

Utilisation des estimations

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Dans certains cas, la direction de la société est tenue de faire des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers du régime sont constitués de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes, de comptes clients et de comptes fournisseurs. La juste valeur de ces montants s'approche de leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

3. DISPENSE D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

En 1987, il a été décidé de mettre fin à la provision de l'exonération de primes de la police d'assurance-vie. La provision a été remplacée par une entente selon laquelle l'ASPFC (FNP) continuerait à payer les primes au nom de ces membres. L'ASPFC (FNP) a mis en place une réserve interne pour se protéger contre le risque accru de paiements d'assurance pour ce groupe de membres, eu égard à leurs taux accrus de mortalité et de morbidité. Cette entente couvre tous les employés qui ont commencé à percevoir des prestations d'ILD entre le 1^{er} mars 1987 et le 29 février 2000. La clause d'exonération des primes a été réintroduite le 1^{er} mars 2000 et finira par être réduite à zéro, les membres de ce groupe prenant leur retraite ou mettant fin aux prestations d'ILD.

4. RÉSERVE DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS FUTURES

La réserve pour le service des prestations futures est répartie ainsi :

	Au 29 février 2004	Au 28 février 2003
Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451 \$	163 451 \$
Réserve LIAE	1 606 691	1 833 016
Réserve assurance dentaire	(99 834)	(86 698)
Réserve assurance dentaire – Opérations de déploiement	35 077	23 226
Réserve assurance médicale	(181 642)	(151 255)
Réserve assurance médicale – Opérations de déploiement	34 989	20 434
Réserve ILD 2 (imposable)	894 890	900 237
Réserve ILD 2 – Opérations de déploiement	57 908	36 994
Réserve assurance-vie collective	432 023	448 771
Assurance-vie collective – Opérations de déploiement	28 952	19 884
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(97 497)</u>	<u>(137 482)</u>
Total	<u>2 875 008 \$</u>	<u>3 070 578 \$</u>

La gestion vérifie l'état du solde de la réserve de façon régulière. De surcroît, les montants des primes à la fin de l'année financière 2005 ont été modifiés pour que le régime soit en mesure de rembourser les déficits existants dans les réserves de l'assurance dentaire et médicale.

5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des liquidités n'est pas présenté puisque des renseignements sur les activités importantes en matière de financement et de placement sont présentés dans d'autres états financiers.

6. DONNÉES COMPARATIVES

Les données comparatives ont été préparées sans vérification ni examen et leur présentation a été modifiée selon le modèle de présentation des états financiers adopté au cours de l'exercice.

**CANADIAN FORCES
PERSONNEL SUPPORT AGENCY**



**AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL
DES FORCES CANADIENNES**

**Régime de rémunération de
la haute direction de l'ASPFC**

Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC Année financière 2003-2004

L'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) gère ses activités en tenant compte de deux principes fondamentaux : « les gens comptent » et « mettre l'accent sur le client », la clientèle étant les hommes et les femmes des FC ainsi que leurs familles. En fait, l'existence de l'Agence dépend entièrement de notre capacité de matérialiser notre devise, *À votre service*. C'est en faisant équipe et en bâtissant un effectif solide que le Personnel des fonds non publics (FNP) des Forces canadiennes atteindra son objectif.

En tant que président et chef de la direction de l'ASPFC, je dois veiller à ce que les membres des FC et leurs familles de même que le personnel des FNP que l'ASPFC est chargée d'appuyer, bénéficient d'un cadre de gestion des ressources humaines et d'une équipe de hauts dirigeants prêts et disposés à s'acquitter de notre mandat. La rémunération et les mesures de rendement jouent un rôle important dans le cadre de ce processus. Les systèmes de récompenses et de reconnaissance ont toujours été des éléments importants lorsqu'il s'agissait de motiver les employés et de reconnaître l'excellence de leur travail, surtout en ce qui concerne nos activités de base.

C'est en ayant à l'esprit ces données que l'on a procédé à un examen approfondi du régime de rémunération de la haute direction. La seule constante en ce qui concerne la rémunération de la haute direction est le changement. L'évolution de la nature des organisations, de leurs structures de base, des marchés concurrentiels et du milieu législatif a eu une incidence sur la philosophie et les pratiques liées à la rémunération de la haute direction. Ainsi, des efforts ont été déployés au cours de l'année financière 2000-2001 pour doter l'ASPFC de dirigeants exceptionnels capables d'assumer leurs responsabilités et d'affirmer avec force à leur clientèle *À votre service*. Pour réaliser cet objectif, l'Agence doit offrir à ses dirigeants une rémunération qui se rapproche davantage de celle du marché, où la concurrence est de plus en plus forte. Lors de l'élaboration du régime de rémunération de la haute direction, recommandé par le Groupe Hay Canada, auteur du Rapport Strong (maintenant intitulé le rapport Stephenson), nous avons appliqué les principes directeurs suivants :

Le régime :

- doit être comparable à ceux du secteur privé, des sociétés d'État et des ministères en ce qui concerne la stratégie de recrutement utilisée pour combler certains postes (excellence/compétences supérieures);
- doit être conforme à la culture externe (activités productrices de recettes) et interne;
- doit faire en sorte que tous les éléments de la rémunération sont réalisables;
- doit contribuer à maintenir un bon moral.

Ce régime, qui représente un investissement essentiel relativement à notre capital humain, est équitable et axé sur le marché. Il tient compte des valeurs et de la culture des FC et de l'ASPFC.

Conformément à nos valeurs en ce qui concerne l'imputabilité, ce document expose le régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC et est joint à notre rapport annuel (2003-2004).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,



John F. Geci

Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC – AF 2003-2004

En 2000, le conseil d'administration des biens non publics (CA BNP) de l'ASPFC a demandé au Groupe Hay Canada d'effectuer une étude dont les résultats seraient utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un régime de rémunération de la haute direction qui soit abordable, réalisable et efficace. Ce régime servirait de stratégie de rémunération pour les membres du conseil de la haute direction (CHD) de l'ASPFC. L'étude menée par le Groupe Hay a permis de donner au conseil d'administration des BNP, au comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP, présidé par le vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), un aperçu du régime de rémunération de l'ASPFC et du positionnement des salaires qui sont actuellement versés aux membres de la haute direction de l'Agence par rapport à trois autres marchés, c'est-à-dire les organisations financières et commerciales du secteur privé, les sociétés d'État et les ministères du secteur public. Les auteurs de cette étude ont également formulé des recommandations relatives aux échelles salariales et aux mouvements à l'intérieur de ces échelles ainsi qu'aux concepts de rémunération au rendement pour les postes de la haute direction de l'Agence, en ce qui concerne ces marchés.

Conseil de la haute direction (CHD)

Le régime de rémunération de la haute direction s'applique aux membres du CHD. Celui-ci est formé de personnes dont le rôle et les responsabilités au sein des divisions opérationnelles et de soutien contribuent à l'atteinte des objectifs de l'ASPFC. Un membre de la haute direction est défini comme étant un membre du CHD de l'ASPFC nommé par le président et chef de la direction. Le CHD est formé des postes suivants : président de CANEX/NATEX, président des SF RARM, vice-président exécutif des programmes de soutien du personnel, chef des services financiers et vice-président de l'informatique, vice-président des ressources humaines et vice-président de l'examen et de la vérification interne.

En ce qui a trait à certains postes, le régime de rémunération de la haute direction prend en considération les responsabilités et l'obligation de rendre compte qui s'apparentent davantage à celles assumées par les cadres du secteur privé. Ce type de poste est associé à la production de recettes et à des entreprises à but lucratif. Ce regroupement tient compte des risques et des avantages liés à l'unité fonctionnelle et des conséquences d'apports éventuels aux résultats fondés sur l'atteinte d'objectifs d'affaire et financiers prédéterminés de l'unité fonctionnelle du participant. La compréhension et la poursuite de l'excellence en fonction de ces paramètres garantissent la viabilité des activités des FNP au niveau de la base, l'escadre et l'unité au bénéfice des membres des FC et de leurs familles. Nonobstant ce qui précède, le service à la clientèle demeure l'objectif primordial. D'autres membres de la haute direction, à qui l'on fixe habituellement des objectifs de gestion financière ou non financière précis, participent activement et positivement à la gestion des activités ayant des conséquences sur la prestation de services et sur la satisfaction de la clientèle. En général, ils veillent à la mise en œuvre de plans d'activités ou à l'amélioration des activités quotidiennes. Toutefois, d'autres membres de la haute direction possèdent une grande capacité d'analyse, d'examen et d'exécution qui se traduit par des réalisations, ce qui leur permet d'appuyer les plans d'activités annuels et de fixer des objectifs en matière de politique et d'améliorer ces aspects.

Le régime vise à assurer une équité au sein de l'Agence et à offrir des conditions de travail comparables à celles offertes dans des organisations pertinentes. La structure salariale a été élaborée en fonction de la valeur comparative interne et des postes offerts sur le marché.

Structure salariale

L'étude menée par le Groupe Hay consistait essentiellement à comparer un marché large composé de 325 organisations du secteur privé et de 25 organisations du secteur public. Ce nombre est par la suite passé à 92 organisations du secteur privé et à 17 organisations du secteur public afin d'établir une échelle salariale qui tenait compte des différentes orientations des postes. Cette méthode a permis à l'Agence de positionner les salaires de chacun de ses postes afin qu'ils correspondent aux défis relevés par des postes des secteurs privé ou public. Lors de la mise en œuvre du régime proposé par le Groupe Hay, l'Agence a mis en place un traitement minimum et un traitement maximum pour chacun des postes de la haute direction.

Ces échelles salariales favorisent également la stratégie de recrutement et de maintien de l'effectif de l'ASPFC. En ajustant les échelles salariales et en respectant la politique de l'ASPFC qui consiste à se situer sur la médiane, les données du marché indiquées par le Groupe Hay ont permis de fixer l'échelle salariale de l'AF 2000-2001 en tenant compte de l'indice des prix à la consommation. Conséquemment à ces considérations, le salaire minimum des membres du CHD pour l'AF 2003-2004 a été fixé à 105 800 \$ et le salaire maximum à 157 100 \$.

Rémunération au rendement

Le régime de rémunération de la haute direction recommandé par le Groupe Hay comporte une approche consistant à offrir une partie du salaire et à-côtés de façon conditionnelle, c'est-à-dire en fonction du rendement. C'est une très bonne façon de reconnaître et de récompenser le travail des employés qui ont fourni un rendement élevé et de motiver le personnel. De plus, cette méthode est conforme aux meilleures pratiques en vigueur dans les sociétés privées, les sociétés d'État et les ministères. On a ainsi déterminé trois niveaux de rémunération au rendement afin d'assurer un bon équilibre entre le salaire et les résultats : *seuil d'allure, supérieur* et *exceptionnel*. Les groupes admissibles peuvent atteindre ces différents niveaux de rémunération (seuil d'allure, supérieur et exceptionnel) selon la capacité de ces postes à influencer sur les niveaux de service offerts par l'ASPFC et sur les résultats obtenus par celle-ci. Si les objectifs sont atteints ou dépassés, la rémunération au rendement peut varier de 5 % à 30 %. Des outils de mesure du rendement des membres de la haute direction de l'ASPFC sont utilisés pour évaluer les réalisations et déterminer le niveau de rendement.

Conclusion

La structure salariale est un outil valable lorsqu'il s'agit de distinguer les activités commerciales et les activités axées sur le service qui relèvent des divers postes de la haute direction de l'Agence.

L'échelle de rémunération de base permet à l'Agence de recruter et de garder des dirigeants talentueux dont elle a besoin pour offrir un excellent service à sa clientèle, c'est-à-dire les hommes et les femmes des FC et leurs familles. Cette échelle permet également de bien distinguer les différents niveaux de dirigeants responsables de la gestion des diverses activités de l'Agence. La portion variable de la structure salariale permet de récompenser les personnes ayant obtenu un rendement exceptionnel.

Le régime de rémunération de la haute direction a reçu l'aval du CA BNP à la suite d'une présentation effectuée en juin 2001 par le comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP. On prévoyait le réviser sur une base régulière, c'est-à-dire à tous les trois ans, afin de l'ajuster aux conditions existantes. Une révision a ainsi été effectuée durant l'AF 2003-2004 et les recommandations ont été mises en œuvre au cours du mois de juin 2004.

Voici la formation du comité de la rémunération et des ressources humaines du CA BNP :

Président : Lieutenant-général G.E.C. Macdonald
Vice-chef d'état-major de la Défense

Membres : Lieutenant-général J.M.C. Couture (10 mois)
Amiral G. Jarvis (2 mois)
Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires)

Vice-amiral R.D. Buck
Chef d'état-major des Forces maritimes

M^{me} L. Holland
Conseillère juridique du MDN/des FC

Premier maître de 1^{re} classe R. M. Lupien
Adjudant-chef des Forces canadiennes

Adjudant-chef J.L.D. Gilbert
Adjudant-chef du commandement de la Force aérienne

M. J. Millar (membre externe)
Vice-président, Planification stratégique, Gestion des risques et
Communications, Société canadienne d'hypothèque et de logement

M. R. Verdon (membre externe)
Directeur d'entreprise/haut dirigeant à la retraite
Membres de nombreux conseils au Canada et aux États-Unis

M. J.F. Geci (membre d'office)
Président et chef de la direction
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes

Conseiller M. G. Étienne
Vice-président des ressources humaines
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes